

Ce début de mois de novembre reste bien pluvieux avec déjà 15 mm sur le poste de Beauvais. En parallèle les températures restent douces pour la saison avec 8°C de moyenne pour les minimales et 13°C pour les maximales soit un excédent de 3,2°C par rapports aux normales de novembre.

Ces conditions climatiques rendent les chantiers de récolte de betteraves compliqués et retardent les derniers semis de blé dans les parcelles avec précédents récoltés en automne, ainsi que certaines applications herbicides ou insecticides.

En contre-partie les réserves hydriques des sols se reconstituent bien en sol profonds, et les nappes commencent leur recharge en situations plus superficielles. Hormis quelques situations hydromorphes on ne vit donc pas les difficultés du Pas de Calais voire de la région aquitaine.

COLZA

Altises : c'est le moment d'évaluer la pression

On peut désormais considérer que la majeure partie des pontes ont éclos et que l'on va pouvoir dénombrer le nombre de larves par pieds afin d'évaluer le niveau de pression et la justification d'une intervention. C'est donc le moment de réaliser vos test Berlèse.

Cette méthode consiste à extraire les larves d'altises en évitant d'avoir à ouvrir les pétioles des colzas, ce qui est plus précis.

Méthode Berlèse

Prélever 6 fois 5 pieds de colza consécutifs soit 30 pieds au total.

Placer ces 30 pieds sur un grillage à poule placé au-dessus d'une cuvette d'eau avec quelques gouttes de produit vaisselle et laisser ainsi les plantes sécher en plaçant votre dispositif dans une pièce bien chauffée (18°C minimum) et à faible humidité relative.

Veillez à ce que les plantes ne dépassent pas de la cuvette pour ne pas tomber à côté.

Les larves de grosse altise sortent progressivement et tombent dans la cuvette. Il est nécessaire de compter régulièrement car les larves se décomposent dans l'eau. Cela prend au moins 15 jours le temps que toutes les larves sortent en fonction de la taille des plantes et de la vitesse de dessiccation des pieds de colza.

Ne pas confondre les larves de grosses altises avec celles de charançon du bourgeon terminal ou avec des asticots. La larve d'altise mesure de 1.2 à 8 mm selon les stades. Elle présente une tête bien développée de couleur brune à noire, une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure et de plaques pigmentées tout le long du corps. Mais ce qui la différencie le plus facilement c'est la présence de 3 paires de pattes.

Evaluation de l'azote absorbé

Beaucoup de parcelles présente un niveau de développement très important, donc avec des quantités d'azote absorbées importantes et des possibilités d'économies d'azote au printemps très intéressantes. En absence de gel annoncé il est toutefois encore trop tôt pour faire les mesures de biomasse entrée hiver au champ. Par-contre c'est le moment de passer commande si vous utilisez des outils de télédétection tels que MesSatimages. Les parcelles doivent être en colza pur (pas de plantes associées), et pas trop sales. Sinon il faut faire les pesées manuellement. La commande se fait d'un simple clic si vous êtes sur MesParcelles ou par l'ouverture d'un compte limité mais gratuit si vous n'utilisez pas cet outil de gestion (contact Sylvie Baltayan 07 88 96 26 87).

BLE

Pucerons toujours des nettoyages à prévoir

Les conditions climatiques n'ont pas encore toujours permis de réaliser les interventions nécessaires pour se prémunir du risque jaunisse nanisante de l'orge, qui concerne également le blé comme son nom ne l'indique pas. Par-contre l'orge est encore plus sensible que le blé, hormis pour les variétés d'orge d'hiver tolérantes.

L'activité des pucerons est perturbée par les conditions actuelles et semble visuellement réduite. De ce fait le seuil de 10% de pieds colonisés n'est pas souvent atteint. Par contre le seuil de présence pendant plus de 10 jours est souvent atteint. Au retour de conditions d'intervention plus favorables, vous pourrez par exemple utiliser [Cythrine L](#) à 0,25 L/ha sur pucerons.

Risque limace en hausse sensible

Sur les parcelles encore peu développées, surveiller les limaces. Avec la douceur pour la saison, l'humidité persistante, et la baisse d'activité de leurs prédateurs, leur activité semble en hausse notable. Les blés à 3 feuilles et plus seront généralement à l'abri du risque, mais des parcelles encore au stade 1 feuille pourraient localement subir des dégâts justifiant une intervention. Utiliser de préférence une spécialité à base de phosphate de fer type [Sluxx HP](#) à 7 kg/ha qui présente une meilleure sélectivité vis-à-vis des auxiliaires et des vers de terre, même si elle n'est pas totalement sans effets non intentionnels.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 7 novembre 2023 (BSV G.C. N°41).

« La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »